

Proclamation N° 1 du Conseil de Contrôle en Allemagne (Berlin, 30 août 1945)

Légende: Le 30 août 1945, le général américain Dwight D. Eisenhower, le lieutenant général britannique Brian Hubert Robertson, le général français Louis Koeltz et le maréchal soviétique Gueorgui Joukov signent à Berlin l'acte de création du Conseil de contrôle allié devant assumer l'autorité suprême pour ce qui concerne l'Allemagne vaincue.

Source: Journal Officiel du Conseil de Contrôle en Allemagne. 29.10.1945, n° 1. Berlin: Secrétariat Allié.

"Proclamation N° 1", p. 4-5.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/proclamation_n_1_du_conseil_de_controle_en_allemande_berlin_30_aout_1945-fr-3eac8464-14c7-4e9b-8759-ed51a7ab81ff.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Proclamation N° 1 du Conseil de Contrôle en Allemagne (Berlin, 30 août 1945)

Établissement du Conseil de Contrôle

Au Peuple allemand !

Les Commandants en Chef des Forces Armées en Allemagne des Etats-Unis d'Amérique, de l'U.R.S.S., du Royaume Uni et du Gouvernement Provisoire de la République Française, en leur qualité de membres du Conseil de Contrôle, décrètent par les présentes ce qui suit :

I

Ainsi qu'il a été annoncé le 5 juin 1945, les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'U.R.S.S., du Royaume Uni et le Gouvernement Provisoire de la République Française ont assumé l'autorité suprême pour ce qui concerne l'Allemagne.

II

En vertu de l'autorité et des pouvoirs suprêmes que les quatre Gouvernements ont ainsi assumés, le Conseil de Contrôle a été institué et l'autorité suprême pour tout ce qui concerne l'ensemble de l'Allemagne lui a été confiée.

III

Les lois militaires, proclamations, ordres, ordonnances, avis, règlements et directives publiés par les Commandants de Zone dans leur d'Occupation respective ou sous leur responsabilité demeurent en vigueur dans leur zone d'Occupation respective.

Fait à Berlin, le 30 août 1945.

DWIGHT D. EISENHOWER

Général d'Armée

B.H. ROBERTSON

Lieutenant Général

pour BERNARD L. MONTGOMERY

L.KOELTZ

Général de Corps d'Armée

pour P.KOENIG

Général de Corps d'Armée

G.JOUKOV

Maréchal de l'Union Soviétique